

Portefeuille fondamental IG – Revenu – Série Pilier B-REEI

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Portefeuille fondamental IG – Revenu – série Pilier B-REEI. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine (« conseiller IG »), téléphoner à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au ig.ca/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	2138	Gestionnaire du fonds	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Date de création de la série	10 avril 2026	Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Corporation Financière Mackenzie (sous-conseiller)
Valeur totale du Fonds au 28 février 2026	1,9 G\$	Distributions	Mensuelles
Ratio des frais de gestion (RFG)	Non disponible étant donné que la série est nouvelle.	Placement minimal du ménage	50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

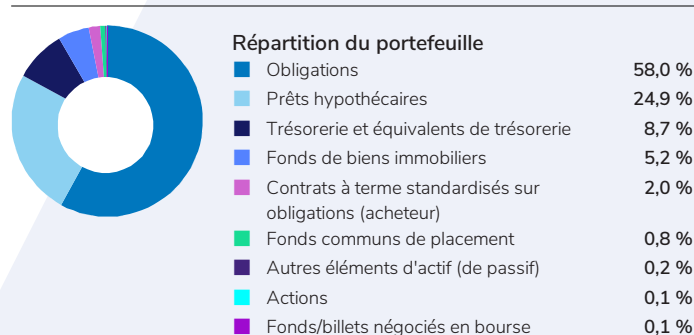
Le Fonds vise à procurer un revenu courant en investissant dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, l'exposition sera de 90 % pour les titres à revenu fixe canadiens et de 10 % pour le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Ces titres comprennent notamment les titres de créance de gouvernements fédéraux et régionaux, les obligations et les actions privilégiées de sociétés de premier ordre ou non, les obligations à rendement élevé, les billets à taux variable, les instruments du marché monétaire, les créances hypothécaires ou les biens immobiliers. Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2026. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)

1. Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie, série P	56,1 %
2. Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie, série Plus	18,4 %
3. Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	15,3 %
4. Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, série P	7,1 %
5. Fonds de titres à taux variable de qualité Mackenzie, série IG	3,1 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	100,0 %
Nombre total de placements	5

Répartition des placements (au 28 février 2026)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

Niveau de risque

IG Gestion de patrimoine estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Revenu – Série Pilier B-REEI

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série Pilier B-REEI du Fonds. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série Pilier B-REEI du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série Pilier B-REEI est nouvelle.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de série Pilier B-REEI du Fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série Pilier B-REEI est nouvelle.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série Pilier B-REEI du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série Pilier B-REEI est nouvelle.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- cherchent à obtenir un revenu à long terme; et
- veulent diversifier leur portefeuille au moyen d'un seul placement.

Remarque : Cette série est offerte exclusivement pour les placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

La série Pilier B-REEI est fermée aux nouveaux placements, mais est offerte au moyen de placements à partir du réinvestissement des distributions et des programmes de prélèvements automatiques existants.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et du fait que le Fonds est détenu ou non dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

À noter que si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré, les distributions imposables du Fonds seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

La section qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série Pilier B-REEI du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les titres du Fonds sont assortis de l'option sans frais. Vous ne payez donc aucuns frais d'acquisition si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel du Fonds. Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (y compris les frais d'administration) et des frais d'opérations.

Les frais de gestion annuels et d'administration de la série s'élèvent respectivement à 1,095 % et à 0,09 % de la valeur de la série. Comme la présente série est nouvelle, les charges d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous conservez votre placement dans le Fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous donne votre conseiller IG.

Le gestionnaire du Fonds verse la commission de suivi à votre conseiller IG. Elle est prélevée, en tout ou en partie, sur les frais de gestion du Fonds et elle est établie d'après la valeur de votre placement. Son taux se situe dans une fourchette de :

- 0,04 % à 0,07 % par année (0,40 \$ à 0,70 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange de titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais de 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais pour opérations à court terme excessives	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Revenu – Série Pilier B-REEI

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec IG Gestion de patrimoine ou votre conseiller IG pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

IG Gestion de patrimoine
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :

IG Gestion de patrimoine
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1-888-746-6344
ig.ca/fr

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.